

Choix de TD/L3 droit privé

Par **clarinette**, le **20/08/2012** à **11:42**

Bonjour je rentre en 3^e année de droit à Lyon en privé. J'ai maintenant le choix entre des matières auxquelles je ne sais rien en sachant que je ne sais pas toujours quoi faire plus tard (juriste d'entreprise, droit medical, notaire, fiscaliste)
donc gros dilemme !

J'ai le choix entre

TD Droit civil et Droit des sociétés

TD Droit civil et Droit du travail

TD Droit civil et Procédure pénale

TD Droit des sociétés et Droit fiscal

sachant : ATTENTION : L3 DROIT PRIVE

VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE 4 COUPLES DE TD POUR LE S5 ET S6

LE CHOIX DES TD VAUT SUR LE S5 ET LE S6. LES ETUDIANTS QUI ONT CHOISI CIVIL/PROCEDURE PENALE AU S5 PRENNENT CIVIL/DROITS ET LIBERTES FONDAMENTAUX AU SEMESTRE 6

INFORMATIONS POUR LES ETUDIANTS QUI CHOISSENT LES COUPLES : FISCAL/SOCIETE OU CIVIL/PROCEDURE PENALE

- LE TD ET LE CM SONT DISSOCIES

- IL N Y A DONC PAS DE COMPENSATION ENTRE LE TE ET LE TD

LE TD EST DANS L UEF ET LE CM DANS L UEC

Voila merci beaucoup de m'aider dans ce choix !
En attente de réponse =)

Par **Camille**, le **20/08/2012** à **14:08**

Bonjour,

Evitez d'écrire en majuscules, ce qui veut dire que vous criez et que vous êtes en colère.
Sur Juristudiant, on n'est pas sourd et inutile de s'énerver pour un bête choix de L3...

[smile4]

[citation]en sachant que je ne sais pas toujours quoi faire plus tard (juriste d'entreprise, droit medical, notaire, fiscaliste) [/citation]

Ben, il serait temps d'en avoir au moins une idée, même imprécise, sinon je vois mal comment ce forum peut vous aider.

J'aurais bien suggéré de se cantonner aux matières les plus généralistes, mais sur ce point, les choix proposés se valent.

Par **clarinette**, le **20/08/2012** à **14:26**

Ce n'était pas une façon de crier j'ai copié collé le lien de la fac qui précisez ceci je n'avais pas envie de perdre du temps à tout réécrire en minuscule ce qui me paraît compréhensible =)

Voilà, sinon je ne suis pas la seule dans ce cas à ne pas savoir trop quoi faire après seulement 2 ans de droit pour les autres tan mieux pour eux ils ont de la chance !

Par **bulle**, le **20/08/2012** à **14:57**

Bonjour,

Si vous ne savez pas quoi faire plus tard, choisissez selon vos préférences.

Mais a priori, il n'y a que la procédure pénale qui sort du lot. Les autres matières restent du droit des affaires pur.

Par **clarinette**, le **20/08/2012** à **15:06**

D'accord merci. Mais ce que me chagrine je dirais c'est ce hic sur la non compensation et des td et cm dissociés je ne comprends pas trop pourquoi et j'ai peur que ce me porte préjudice ... C'est vrai que je suis bien attirée par les affaires et la fiscalité mais j'aime aussi le droit médical qui me semble pourtant plus difficile d'accès.

J'ai déjà fait un tri je ne veux ni droit du travail ni procédure pénale. Après la question est de savoir si ne pas faire civil en TD est préjudiciable tant au niveau de la compréhension que du master après ...

Merci pour vos réponses !

Par **xxx**, le **21/08/2012** à **16:57**

Salut je me pose exactement les mêmes questions que toi. Je suis également étudiante à

lyon et je serai en L3 à la rentrée prochaine. Je ne sais pas encore ce que je veux faire plus tard mais j'aimerais bien allier le commerce et le droit donc éventuellement faire un master en droit des affaires après ma licence, ou un master en école de co. Je n'arrive pas à choisir entre civil et droit des sociétés ou fiscal et droit des soc'. Fiscal me paraît plus intéressant, mais pour un parcours en droit privé et hésitant encore sur mes choix d'orientation post-licence, je me demande s'il ne serait pas plus judicieux de prendre civil, clairement plus généraliste, sachant d'autre part que le droit fiscal est plus approprié à un parcours de droit public..

Par **clarinette**, le **21/08/2012** à **18:44**

Voilà exactement ! Je pense tout à fait pareil pour le civil. Du coup je ne sais toujours pas quoi faire !! On m'a dit que fiscal c'était vraiment cool et personnellement ça m'intéresse bcp. Après la question est de savoir si le choix de TD joue vraiment pour le master ou une école de commerce. Tu es à Lyon 3 aussi ?

Par **xxx**, le **23/08/2012** à **16:06**

Oui je suis à Lyon 3 :) je pense que j'vais opter pour le droit fiscal mais j'ai jeté un coup d'œil sur les épreuves du concours passerelle des écoles de co, et il s'agit en droit privé, d'épreuves de droit civil, et c'est pareil pour les épreuves d'IEP, du coup je me dis que si je veux avoir une chance de réussir les concours, vaut mieux peut-être que je prenne TD civil. Je pense pas que ça joue vraiment au niveau de l'admission mais je pense qu'en TD on apprend plus de choses, donc vaut mieux choisir les matières qui nous seront plus utiles par la suite. Bref je sais pas je suis trop indécise ça me saoule lol

Par **marianne76**, le **23/08/2012** à **16:14**

Bonjour,
Si vous avez une idée du Master que vous voulez faire, orientez-vous en fonction de ce futur choix. Il est évident que si vous voulez faire un master de droit des affaires le choix est tout trouvé. Sinon comme l'indiquait XXX si vous voulez passer des concours choisissez en fonction des épreuves desdits concours. Enfin si vous n'avez aucune idée pour la suite faire comme disait l'un des intervenants choisissez ce qui vous tente le plus.

Par **clarinette**, le **23/08/2012** à **16:21**

Complètement d'accord avec xxx j'hésite aussi à passer les concours passerelles ou à faire un master droit des affaires, fiscalité mais il est vrai que le droit civil est vraiment beaucoup demandé tant dans les concours que dans les masters (apparemment). De même si jamais je veux faire notaire il faut mieux prendre civil.
Après c'est vrai qu'on va quand même voir toutes ses matières en CM après le TD est ce

vraiment important je ne sais pas.

Je pense donc prendre civil société pour ma pat pour "assurer" au cas où. Un peu déçue de ne pas pouvoir prendre fiscal mais bon.

Par **xxx**, le **23/08/2012** à **16:44**

Ben en fait j'ai envie de passer les concours mais si je n'obtiens pas les écoles qui m'intéressent, et c'est assez probable, je compte m'orienter vers un master droit des affaires. Pour ce master le td fiscal est il réellement plus avantageux? Si c'est le cas, je pense que je vais choisir fiscal, si non, mon choix se portera vers le civil.

Par **clarinette**, le **23/08/2012** à **17:16**

Je ne sais pas mais je connais une avocate qui a fait avocate d'affaire et qui est maintenant juriste dans une grande entreprise et elle m'a dit qu'il faut mieux prendre civil car on en aura toujours besoin dans quoi que ce soit et que le fiscal est une matière à part entière une spécialité même. Donc elle m'a dit qu'étant donné je n'étais pas sur de quoi faire plus tard qu'il fallait que je fasse civil surtout qu'après ce que tu dis pour les concours. En effet je ne pense pas pouvoir réussir de gros concours d'école de commerce enfin on sait jamais mais il faut prendre civil et après rien nous empêche de faire du fiscal en master plus tard puisque c'est vrai que ce n'est qu'un TD. Elle m'a dit qu'après si jamais on arrive à faire en parallèle du droit et un master en école de commerce c'est vraiment bien pour le CV et pour la carrière professionnelle après faut encore y arriver. Bref j'en suis pas encore la loin de la lol.

Donc je prends civil je suis ses conseils et je me dis que de toute façon on fera du fiscal et après rien nous empêche de regarder les TD des autres mais bon. Voila =)

Par **marianne76**, le **23/08/2012** à **17:48**

Une fois que l'on est avocat, les cours sont quand même assez loin... J'en parle d'expérience: on ne m'a jamais demandé les cours que j'avais eus. J'avais une maîtrise de carrière judiciaire qui m'a permis d'éviter certains oraux du CFRPA point barre. Après mon diplôme en poche, je suis allée dans un cabinet qui me confiait les matières qui me plaisaient sans que l'on regarde si j'avais eu des cours ou pas là dessus. Entre parenthèse j'ai hérité à l'époque des accidents de la circulation et la loi Badinter je ne l'avais pas étudiée en cours, la réforme étant arrivée après. Le propre du juriste est l'adaptabilité.